

NOROY LE BOURG  
NOROY LE BOURG

LE 06 MAI 2018

# VIDE-GRENIERS

1 € le mL



De 8h00 à 18h00

Fiche d'inscription et règlement  
à retirer dans les commerces de Noroy et à la mairie

Contact :

06 60 89 64 41

BUVETTE ET RESTAURATION  
SUR PLACE



(Imprimé par nos soins)

# FICHE D'INSCRIPTION NOMINATIVE



## AU VIDE-GRENIERS DU 06 MAI 2018



**A déposer dans la boîte aux lettres de la mairie**

**Ou à envoyer : Comité des Fêtes. Mairie. 12 grande rue 70000 Noroy Le Bourg**

**Avant le jeudi 03 mai**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

**1) Je souhaite réserver un emplacement** de ..... mètres et je règle donc la somme de ..... € en

- Espèces
- Chèque à l'ordre du comité des fêtes.

Tarif : 1 euro le  
mètre linéaire

**2) En cas de très mauvais temps, je :**

- Souhaite suivre la manifestation à la salle polyvalente.
- Souhaite rester dans la rue basse.
- Souhaite être recontacté(e) pour donner ma décision.

**3) Je précise et je valide mon inscription par ma signature et j'accepte le règlement au dos de cette feuille :**

**Pour les participants non professionnels** : Compléter le tableau d'informations suivant :

Numéro de carte d'identité	Date de fin de validité	Délivrée par	Liste des objets exposés

Je déclare ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type dans l'année et que l'origine des objets que je vends est régulière.

Signature :

Avec mention « lu et approuvé »

*Il n'y aura pas de remboursement en cas de défection.*

*Une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'entraîner des poursuites pénales à mon encontre.*





# VIDE-GRENIER

06 MAI 2018

## REGLEMENT

1. L'inscription au vide-grenier est ouverte aux particuliers et aux professionnels.
2. Les numéros d'emplacements seront attribués à l'arrivée des exposants. La situation de chaque exposant doit être respectée.
3. En cas de très mauvais temps, la manifestation sera déplacée dans la salle polyvalente. Par conséquent les nombres de mètres linéaires seront redistribués proportionnellement à la capacité d'accueil de la salle.
4. Les exposants doivent s'installer avant 8h00. Les emplacements vides à 9h00 seront revendus. L'accès à la manifestation sera interdit à tout véhicule après 8h00, sauf en cas d'urgence.
5. Si l'enceinte de la manifestation est complète, il sera interdit de débiller hors du périmètre accordé.
6. Aucune inscription ne sera prise en compte tant que les sommes correspondantes ne sont pas versées et les documents demandés ne sont pas fournis. La liste des objets doit correspondre à celle inscrite dans le registre de police.
7. La responsabilité de la commune et de l'association organisatrice ne pourra être retenue au sujet d'accidents divers, incendie ou autres dont pourraient être victimes ou responsables les exposants. Il leur appartient de prendre toutes les précautions nécessaires et de se faire garantir comme ils l'entendent, cela à leurs risques et périls.
8. Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs.
9. Tout exposant qui sera signalé par son comportement outrancier ou pour non-respect du présent règlement sera interdit de la manifestation à titre définitif.
10. Chaque exposant devra laisser son emplacement vide et propres. Le non-respect de l'emplacement attribué pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes de la commune.
11. Fermeture de la manifestation à 18h00. Les exposants doivent libérer leur place 19h00.